

**ACHATS D'ÉLECTRICITÉ  
ET  
SERVICE DE TRANSPORT**



## 1 SOMMAIRE DES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ ET DE TRANSPORT

	Achats d'électricité et Service de transport (en millions de dollars)		
	Année historique	Année de base	Année témoin
	2005	2006	2007
<b>Achats d'électricité</b>	<b>4 705,5</b>	<b>5 129,6</b>	<b>4 971,1</b>
Électricité patrimoniale	4 595,0	4 588,8	4 603,5
Électricité postpatrimoniale	196,0	366,9	664,0
Tarifs de gestion et énergie de secours	40,2	19,6	1,5
Ajustement des contrats spéciaux	(94,3)	(27,7)	(151,9)
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité postpatrimoniale 2005	(31,4)	-	36,0
Compte de <i>pass-on</i> projeté pour l'achat d'électricité postpatrimoniale 2006	-	182,0	(182,0)
<b>Service de transport</b>	<b>2 313,0</b>	<b>2 313,0</b>	<b>2 483,0</b>
Charge locale	2 313,0	2 313,0	2 483,0
<b>Achats d'électricité et de transport</b>	<b>7 018,5</b>	<b>7 442,6</b>	<b>7 454,1</b>

## 2 ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

1 Pour desservir la clientèle québécoise, le Distributeur acquiert  
 2 l'approvisionnement associé au volume d'électricité patrimoniale auprès du  
 3 Producteur. Pour l'approvisionnement des besoins qui excèdent l'électricité  
 4 patrimoniale, le Distributeur dispose de plusieurs moyens (voir pièce HQD-2,  
 5 Document 2). Entre autres, le Distributeur procède par appel d'offres auprès de  
 6 différents fournisseurs et achète sur le marché certains produits de court terme. Il  
 7 a recours à d'autres moyens pour combler les besoins dont l'approvisionnement  
 8 associé à l'alimentation des clients des tarifs de gestion de la consommation et  
 9 d'énergie de secours ainsi que les blocs d'énergie déterminés par règlement du  
 10 Gouvernement. Les coûts et les volumes de ces approvisionnements en  
 11 électricité pour l'année historique 2005, de base 2006 et témoin projetée 2007  
 12 sont détaillés dans le tableau ci-après.

	<b>Achats d'électricité</b>		
	Année historique	Année de base	Année témoin
	2005	2006	2007
<b>Ventes d'électricité (en GWh)</b>	<b>169 176</b>	<b>169 848</b>	<b>173 888</b>
Moins			
Réseaux autonomes	(299)	(309)	(311)
Rapide des Joachims	(7)	(7)	(7)
Groupes électrogènes mobiles	(18)	(18)	(12)
Ajustement Facturé/Livré	(104)	(165)	-
Tarif BT	(1 135)	(457)	-
Tarif LD	(6)	(29)	(17)
Tarif LP	(10)	-	-
Tarif MR (marginal)	-	-	-
Tarif LR (marginal)	(31)	(4)	-
Plus			
Usage interne et consommation des chantiers	511	511	478
<b>Électricité patrimoniale</b>			
Volume de consommation patrimonial (en GWh)	165 543	165 979	166 400
Coût de fourniture (¢/kWh)	2,77	2,76	2,77
Coût de fourniture (M\$)	4 595,0	4 588,8	4 603,5
<b>Électricité postpatrimoniale</b>			
Volume de consommation (en GWh)	2 534	3 391	7 619
Coût de fourniture (¢/kWh)	7,73	10,82	8,71
Coût de fourniture (M\$)	196,0	366,9	664,0
<b>Tarifs de gestion de la consommation et énergie de secours</b>			
Volume de consommation (GWh)	1 182	490	17
Tarif BT	1 135	457	-
Tarif LD	6	29	17
Tarif LP	10	-	-
Tarif MR (marginal)	-	-	-
Tarif LR (marginal)	31	4	-
Coût de fourniture (¢/kWh)			
Tarif BT	3,49	3,51	-
Tarif LD	7,55	10,82	8,71
Tarif LP	7,55	-	-
Tarif MR (marginal)	-	-	-
Tarif LR (marginal)	7,55	10,82	-
Coût de fourniture (M\$)	40,2	19,6	1,5
<b>Compte de pass-on pour l'achat d'électricité postpatrimoniale 2005</b>	(31,4)	-	36,0
<b>Compte de pass-on projeté pour l'achat d'électricité postpatrimoniale 2006</b>	-	182,0	(182,0)
<b>Achats d'électricité</b>			
Volume de consommation total (en GWh)	169 259	169 860	174 036
Coût de la fourniture total (¢/kWh)	2,84	3,04	2,94
Coût de la fourniture sans ajustement pour contrats spéciaux(M\$)	4 799,8	5 157,3	5 123,0
Coût de la fourniture avec ajustement pour contrats spéciaux(M\$)	4 705,5	5 129,6	4 971,1

## **2.1 Volumes et coûts de l'électricité patrimoniale**

1 Le volume d'électricité patrimoniale est déterminé en soustrayant des ventes  
2 totales du Distributeur, les GWh associés aux réseaux autonomes, aux tarifs de  
3 gestion de la consommation (BT, LR et MR) et d'énergie de secours (LP et LD).  
4 Sont également exclus l'ajustement pour le facturé/livré, les consommations liées  
5 à l'alimentation de Rapides des Joachim et à l'utilisation des groupes  
6 électrogènes mobiles. À cela, sont ajoutés les GWh de l'usage interne et de la  
7 consommation des chantiers. Le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale  
8 (en M\$) est établi en additionnant les produits des volumes de chaque catégorie  
9 de consommateurs par les coûts répartis respectivement à ces catégories. Les  
10 coûts par catégorie de consommateurs sont déterminés à partir du coût de  
11 fourniture moyen de 2,79 ¢/kWh ajusté pour le taux de pertes et réparti selon la  
12 formule approuvée par la Régie de 2000 à 2006. Pour l'année 2007, en  
13 conformité avec le paragraphe iii), alinéa 2 de l'article 52.2, le coût réparti à  
14 chaque catégorie de consommateurs correspond à celui qui sera fixé par le  
15 Gouvernement dans son décret à venir.

16 Pour l'année de base 2006, il est actuellement prévu qu'une certaine quantité  
17 d'électricité patrimoniale (280 GWh) ne puisse être utilisée malgré l'optimisation  
18 faite dans le cadre de la gestion des approvisionnements en temps réel.

19 À des fins budgétaires, il est prévu pour 2007, tout comme ce fut le cas pour  
20 l'année témoin projetée du précédent dossier tarifaire R-3579-2005, que la  
21 gestion des approvisionnements fera une pleine utilisation du volume d'électricité  
22 patrimoniale. Ce volume est ainsi fixé à 166 400 GWh selon un taux de pertes de  
23 7,5 %.

## **2.2 Volumes d'électricité postpatrimoniale**

1 Pour l'année témoin projetée 2007, l'électricité qui excède le volume d'électricité  
2 patrimoniale de 166 400 GWh est de 7 619 GWh. Le coût de fourniture moyen de  
3 8,71 ¢/kWh<sup>1</sup> de ces approvisionnements, incluant les pertes, correspond à celui  
4 que le Distributeur prévoit verser en 2007 auprès de différents fournisseurs, pour  
5 une facture de 664,0 M\$ (excluant les tarifs de gestion et d'énergie de secours).  
6 Pour l'année de base 2006, le volume d'achats d'électricité postpatrimoniale est  
7 estimé à 3 391 GWh, avec un coût moyen de 10,82 ¢/kWh (incluant un taux de  
8 pertes de 7,58 %) pour un total de 366,9 M\$ (excluant les tarifs de gestion). Il est  
9 à noter que les achats postpatrimoniaux de l'année 2006 intègrent quatre mois  
10 réels et 8 mois prévisionnels, ces derniers étant basés sur la révision d'avril  
11 2006.

## **2.3 Tarifs de gestion**

12 Le coût d'approvisionnement associé à l'alimentation des tarifs de gestion BT,  
13 MR et LR et d'énergie de secours LD et LP est établi en fonction du prix du  
14 marché. Pour 2006 et 2007, le volume de l'ensemble de ces tarifs est alimenté à  
15 même les approvisionnements de l'électricité postpatrimoniale pour des coûts  
16 totaux respectifs de 90,6 M\$ et 1,5 M\$.

17 Pour l'année 2007, les coûts totaux prévus de 665,5 M\$ sont composés de la  
18 somme de 664,0 M\$ pour l'électricité qui excède le volume d'électricité  
19 patrimoniale et de 1,5 M\$ associés au tarifs de gestion, tel que plus amplement  
20 détaillé à la pièce HQD-2, Document 2.

21 Pour les années 2005 et 2006, le prix du tarif BT correspond à celui fixé par la  
22 Régie dans ses décisions antérieures. Le différentiel entre le coût moyen  
23 postpatrimonial et le coût de l'énergie de ce tarif est comptabilisé dans le compte

---

<sup>1</sup> Est égal à 8,1 ¢/kWh multipliés par 1,075.

1 de frais reportés accordé par la Régie. Le déficit relié aux coûts  
2 d'approvisionnement du tarif BT qui sera versé dans le compte de frais reportés  
3 est de 52,5 M\$ en 2005 et 71,1 M\$ en 2006 (voir pièce HQD-9, Document 1).

#### **2.4 Ajustement pour contrats spéciaux**

4 Un ajustement est effectué en ce qui concerne les contrats spéciaux, puisque  
5 conformément à la Loi sur la Régie de l'énergie, le manque à gagner ou le  
6 surplus entre le revenu requis des contrats spéciaux et les revenus qu'ils  
7 génèrent est à la charge de l'actionnaire. Ainsi, le coût de fourniture des contrats  
8 spéciaux correspond au revenu prévu au contrat, déduction faite des coûts de  
9 transport et de distribution applicables selon la méthode de répartition des coûts  
10 de service du Distributeur, telle que décrite à la pièce HQD-11, Document 4 de la  
11 présente cause.

#### **2.5 Compte de frais reportés sur les coûts d'approvisionnement postpatrimoniaux**

12 Le solde du compte de frais reportés (*pass-on*) pour l'achat d'électricité  
13 postpatrimoniale pour les années 2005 et 2006 est versé dans le coût du service  
14 du Distributeur de l'année témoin projetée 2007 pour des montants respectifs de  
15 36,0 M\$ (31,4 M\$ plus les intérêts) et -182,0 M\$. Ce dernier montant est une  
16 projection du compte de *pass-on* pour l'année 2006 (voir pièce HQD-4,  
17 Document 2) établie sur la base de quatre mois réels et huit mois projetés.  
18 L'importance du solde créditeur s'explique principalement par les conditions  
19 climatiques de l'hiver 2006 et d'un réajustement de la prévision de la demande  
20 pour l'année.

### **3 SERVICE DE TRANSPORT**

1 Comparativement à l'année 2006, le Distributeur intègre, dans son coût de  
2 service 2007, un coût additionnel du service de transport de 170 M\$ pour  
3 atteindre un montant de 2 483,0 M\$ conformément à la décision de la Régie  
4 rendue dans le dossier du Transporteur (D-2006-66). Dans la pièce HQD-4,  
5 Document 3, le Distributeur propose de reporter sur un maximum de trois ans  
6 débutant en 2008, le solde non récupéré du compte de frais reportés du coût de  
7 service de transport attribuable à l'application rétroactive de ce coût additionnel  
8 aux années 2005 et 2006.